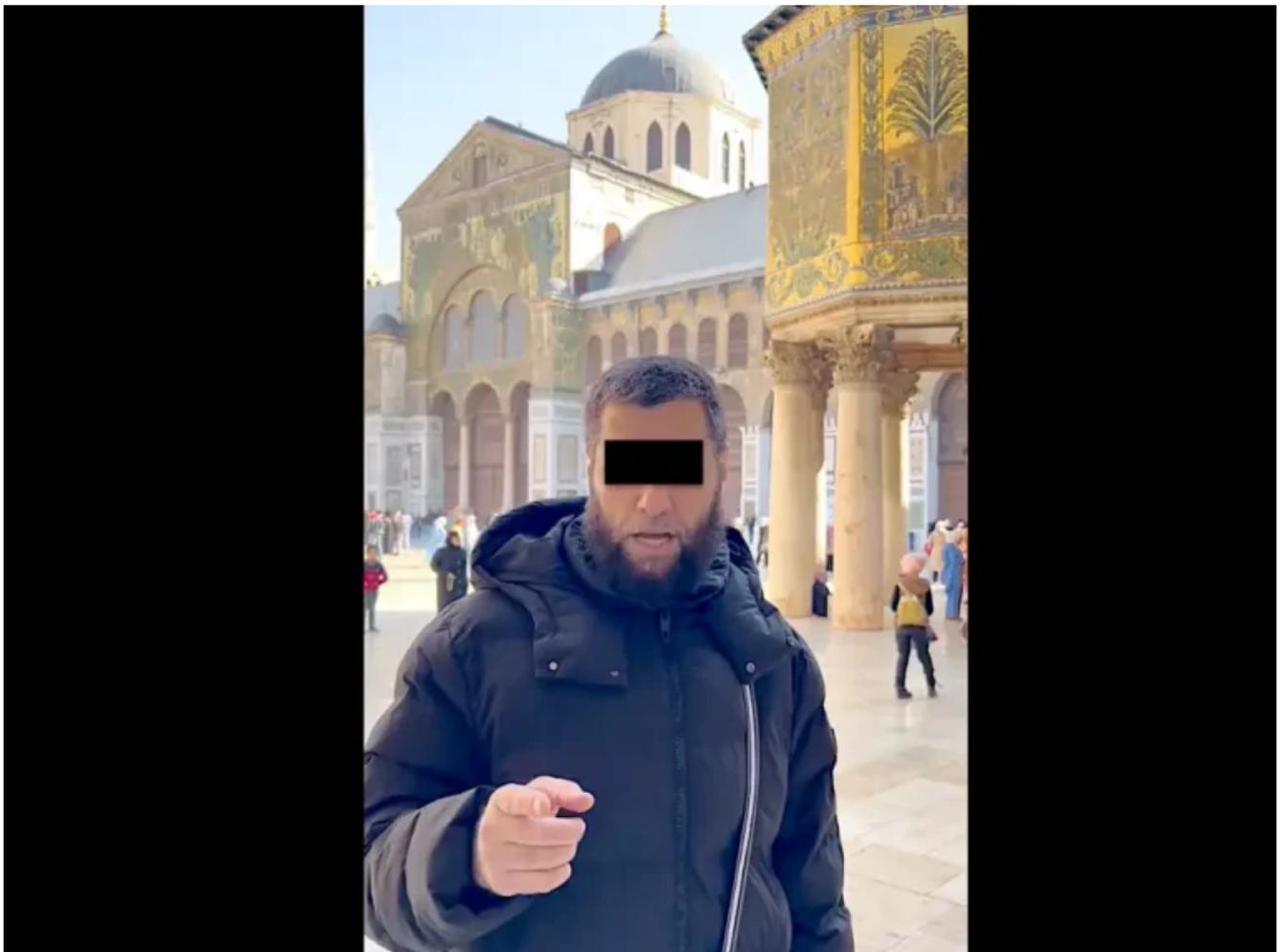
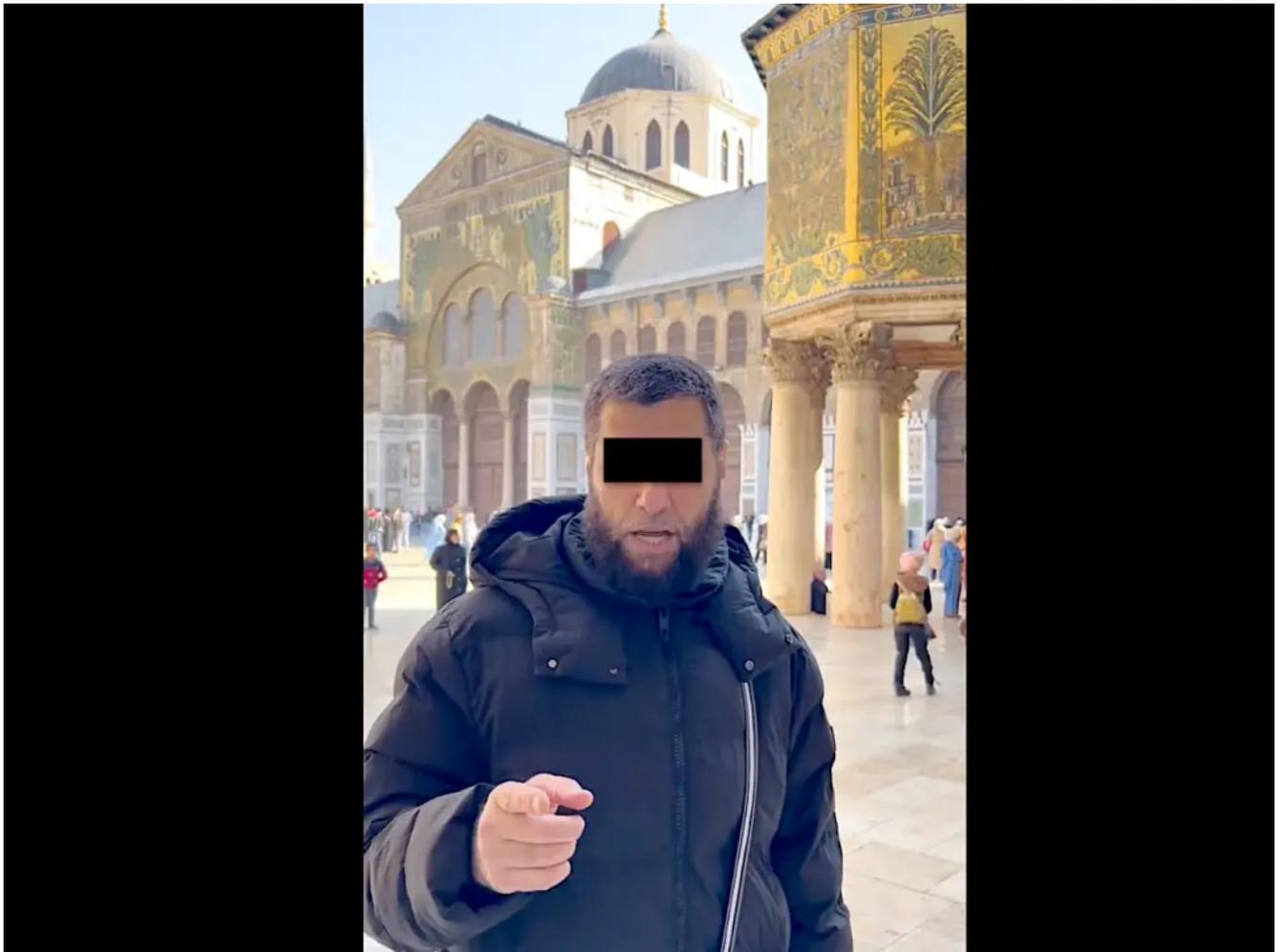


Autriche : le terroriste Muhannad Z. fuit son procès et publie des vidéos depuis la Syrie

écrit par Jules Ferry | 10 février 2025





Muhannad a d'abord fui la Syrie, puis il fuit à nouveau l'Autriche et se montre heureux devant la mosquée des Omeyyades à Damas.

► **Autriche : le terroriste Muhannad Z. fuit son procès et publie des vidéos depuis la Syrie**

[Express](#)

Muhannad Z. (50 ans) a préféré ne pas être jugé pour les accusations de **terrorisme** portées par le ministère public devant le tribunal pénal régional de Graz. **Lorsque le tribunal régional supérieur l'a libéré, il en a profité pour retourner en Syrie**, son pays d'origine, qu'il avait quitté il y a dix ans, prétendument en raison de persécutions politiques. Il a au moins obtenu l'asile pour ce motif en 2016. Mais **aujourd'hui, il semble se sentir plus en sécurité en Syrie qu'en**

Autriche.

Muhannad Z. est de retour sur sa page Facebook après une pause de deux ans et demi. Depuis la fin du mois de janvier, **il publie avec enthousiasme des vidéos, par exemple depuis la mosquée des Omeyyades à Damas.**

Dans sa dernière apparition, le 5 février, il fait savoir à ses adeptes qu'il est assis dans une voiture : **« L'insulte à Allah doit être criminalisée à tout prix, la Syrie a besoin d'un amendement constitutionnel »**. Il en avait déjà parlé dans une mosquée russophone.

C'est « parce que **la société n'est pas guidée par la charia** » et que de telles lois font défaut que « *Bilad al-Sham* » se porte si mal. Bilad al-Sham était le nom de la Syrie lorsqu'elle était une province du califat.

La carrière djihadiste du chef terroriste a commencé il y a douze ans.

Selon l'acte d'accusation, il a combattu de 2013 à 2014 en tant que commandant de la Brigade du Lion à Al-Mayadin, une ville de l'est de la Syrie qui est devenue une zone de retraite pour la milice terroriste de Daesh pendant la guerre.

La Brigade du Lion a maintenu des liens étroits avec Daesh, rapporte l'expert allemand de l'islam et du terrorisme Guido Steinberg. Muhannad a ensuite rejoint l'organisation terroriste al-Nusra. Pour ces combattants islamistes radicaux, la guerre en Syrie « fait partie d'un conflit plus large qui ne se termine pas avec la chute d'Assad », explique Guido Steinberg.

Cependant, Muhannad Z. n'aurait jamais combattu avec une arme, comme l'a expliqué plus tard son avocat à Graz. « Je ne me souviens pas avoir tiré avec une arme », a déclaré l'accusé au tribunal.

Muhannad est arrivé à Graz avec la vague de réfugiés en

2015.

D'après ce que nous savons actuellement, il a prêché peu après dans deux mosquées de la ville, à savoir dans l'organisation de jeunesse syrienne et dans une mosquée tchéchène radicale. (Peut-être s'agit-il de la mosquée russophone dont il parle dans sa dernière vidéo).

Muhannad Z. a également mis en place un système de justice islamique parallèle dans son appartement : il a fait office de **juge de la charia**, appliquant la **loi islamique** en cas de litige.

Depuis, le séjour de Muhannad en Autriche a coûté cher aux contribuables. Le terroriste a été suivi par **sa femme et ses sept enfants** venus de Syrie. On estime que cette famille de huit personnes a reçu depuis lors environ **250 000 euros de prestations sociales.**



Mouhannad Z. expliquait les avantages des poulets abattus conformément à l'islam via Facebook. Capture d'écran.

En même temps, **il vendait de la viande de poulet halal**, c'est-à-dire de la « viande fraîche – 100 % abattue selon la méthode islamique », comme l'indique la page Facebook de l'entreprise. Alors que 90 % des poulets en Europe sont abattus « à l'aide de chocs électriques et de machines », la situation est totalement différente pour les poulets d'Alhelal, selon un message publié sur Facebook : **les poulets sont abattus « conformément à l'islam »**, « avec du travail humain et sans chocs électriques ».

Une vidéo montre des poulets encore vivants décapités.
« Les poulets sont encore vivants. Voyez comment ils bougent dans la vidéo », dit une voix.

Plus tard, les autorités ont vent des **activités islamistes** de Muhannad à Graz et en Syrie. Cependant, **le tribunal régional supérieur de Graz a remarquablement libéré le suspect à deux reprises, ce qui lui a finalement permis de s'enfuir.**

Dans un premier temps, la **détention provisoire du suspect a été levée** le 11 mars 2023 « parce que le tribunal régional supérieur a estimé qu'aucun motif de détention n'était rempli », a déclaré Stefan Koller, du tribunal régional supérieur de Graz, à Exxpress. Le ministère public a mis fin à l'enquête pour le moment. Cependant, un témoin anonyme et autorisé a été nommé par erreur dans la décision du tribunal régional supérieur, comme l'a rapporté le journal Krone.

Des accusations d'association terroriste et d'organisation criminelle ont finalement été portées l'année dernière. Lors du procès du 11 décembre 2024, **le témoin** s'est finalement présenté au tribunal, intimidé. Il s'est avéré qu'il avait été **menacé de mort par la famille de l'accusé entre-temps**. Je ne veux rien dire, je suis menacé », a-t-il déclaré. **Des membres de la**

famille de Muhannad Z. lui avaient « rendu visite » à son domicile, et un message Facebook a été présenté au tribunal : « Vous jouez avec votre sang et votre vie », peut-on y lire. Ce message indique également que Muhannad Z. « couperait » le témoin « en deux ».

Le procureur en a eu assez et a demandé l'arrestation immédiate du prévenu pour risque de dissimulation. **Trois jours plus tard, le suspect a été libéré** par le tribunal régional supérieur à la suite d'un appel interjeté par son avocat.

Le procès devait se poursuivre jeudi, mais le suspect est depuis rentré en Syrie avec sa famille, où il envisage d'ouvrir une pharmacie, selon son avocat.

Stefan Koller, du tribunal régional supérieur de Graz, rend compte de la libération du suspect à la mi-décembre : « Les raisons en sont l'absence de soupçons urgents concernant le délit de coercition conformément à l'article 12, deuxième cas, 105 paragraphe 1 du code pénal et l'absence d'un motif de détention fondé sur le risque de dissimulation ».

Le ministère public a demandé l'émission d'un mandat d'arrêt européen. Muhannad Z. ne peut plus circuler librement en Europe.





► **Allemagne : seuls 4 Syriens sur les 7 400 de la ville de Dresde acceptent l'offre d'expulsion...**

[RMX](#)

Le programme de remigration volontaire de Dresde n'a été suivi que par 4 Syriens sur 7 400.

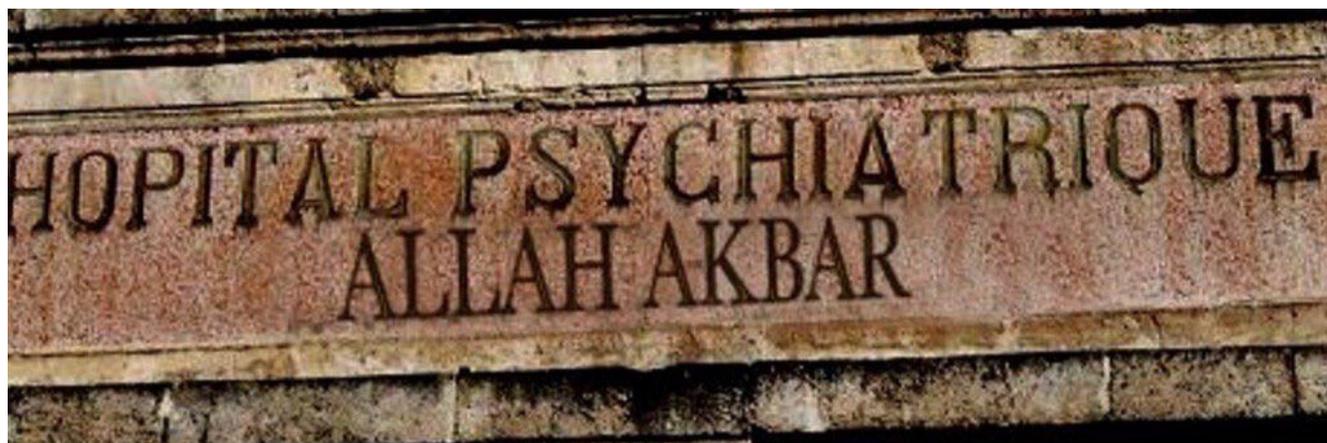
Seuls 4 des 7 433 Syriens vivant dans la ville allemande de Dresde ont demandé à bénéficier d'un programme d'expulsion volontaire, malgré les incitations financières.

Le programme de retour volontaire pour les réfugiés syriens à Dresde a connu un taux de participation catastrophique, ce qui soulève des questions quant à l'efficacité de tels programmes. Malgré les incitations financières offertes – 1 000 euros par adulte et 4 000 euros par famille – seuls quatre Syriens sur les 7 433 que compte la ville se sont portés candidats depuis le lancement du programme au début de l'année.

Les autorités de Dresde avaient présenté cette initiative comme un moyen pour les Syriens de rentrer chez eux après la fin de la guerre civile. **« Les Syriens qui souhaitent retourner définitivement en Syrie après la chute du dictateur Assad peuvent bénéficier d'un soutien financier et organisationnel »**, a déclaré le gouvernement de la ville. (...)



►Allemagne : un migrant musulman poignarde une femme au cou avec un cutter. Il ne purgera pas de peine de prison pour cause de maladie mentale.



« Lorsque vous rencontrez des infidèles, frappez leurs cous... » (Coran 47:4)

Les autorités allemandes classent les djihadistes dans la catégorie des malades mentaux car il serait islamophobe d'admettre l'existence du djihad mondial et qu'il existe un ordre de frapper au cou les non-musulmans.

[Remix News](#)

Le procès d'un **demandeur d'asile afghan de 19 ans** qui a attaqué une Ukrainienne avec un cutter en plein jour s'est ouvert cette semaine à Francfort, et **il est peu**

probable que l'agresseur soit condamné à une peine de prison en raison de problèmes de santé mentale.



En juin 2022, le journal [Berliner Morgenpost](#) titrait : « 9300 Afghans partis de l'État taliban vers l'Allemagne »

En juin 2024, **la femme, une réfugiée ukrainienne de 42 ans** qui avait fui la guerre en mars 2022, prenait sa pause déjeuner sur un banc public près de l'Ostbahnhof de Francfort lorsque **l'agresseur l'a soudainement attaquée.**

L'homme, identifié comme Mohammad Zaman A., l'a poignardée à plusieurs reprises à la tête et au cou avant de s'enfuir.

Les passants, alertés par les cris de la jeune femme, se sont précipités à son secours, poussant l'agresseur à se cacher derrière un arbre à proximité, où il a été arrêté par la police environ une heure plus tard.

Comme le rapporte le journal [FAZ](#), la victime et

l'agresseur ne s'étaient jamais rencontrés et il n'y avait pas de motif apparent – pas de vol, de dispute ou d'interaction antérieure. Dans un premier temps, les enquêteurs se sont inquiétés du fait que l'incident aurait pu être lié à l'attentat terroriste perpétré à Mannheim dix jours plus tôt, lorsqu'un officier de police avait été poignardé à mort par un migrant afghan, mais ils ont ensuite conclu que l'agresseur avait agi sous l'effet d'une maladie mentale.

Les procureurs affirment que l'agresseur, aujourd'hui âgé de 20 ans, souffre de schizophrénie, aggravée par de **graves troubles de l'humeur**, de la paranoïa et de possibles délires. L'homme, **hébergé à l'origine dans un centre d'accueil pour réfugiés** à Ladenburg, à environ une heure de route, avait des **antécédents d'abus de substances, notamment de haschisch et de comprimés de type ecstasy**, qu'il a consommés régulièrement pendant six ou sept ans.

Selon sa défense, il était sous l'influence de ces drogues au moment du crime et avait trouvé le couteau dans la rue quelques jours avant l'agression.

Le ressortissant afghan est **accusé** de tentative de meurtre et de lésions corporelles graves. **Toutefois, comme il était apparemment dans un état de responsabilité atténuée lors de l'agression, la procédure est traitée différemment** et il est peu probable qu'il purge une peine de prison. Au lieu de cela, **il est probable qu'il soit interné de manière permanente dans un établissement psychiatrique**. Les procureurs affirment qu'il représente un danger permanent pour le public...

[RMX](#)